

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p><b>Date de convocation :</b> 01/06/2026</p> <p><b>Membres :</b></p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="18"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p><b>Date d'affichage :</b> 08/06/2026</p> <p><b>Date de publication :</b> 08/06/2026</p>	<p><b>Le 05 juin 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</b></p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Valérie BÉLURIER, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE</p> <p><b>Était représenté :</b> Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMARY</p> <p><b>Absent :</b> -</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Katia PÉDEMARY</p>
---	---

**DÉLIBÉRATION N° 2026-45****OBJET : Attribution du marché de travaux d'aménagement de la route de la Gare**

La Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) est proposée par le Conseil Départemental de la Gironde aux communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent aménager, développer durablement et dynamiser leur centre bourg.

Par délibération n° 2022-65 du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le montant total prévisionnel des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg de Cabanac-et-Villagrains et retenu les fiches actions suivantes :

- C1 / traversée du centre bourg de Cabanac,
- C3 / place du Général Doyen,
- V1 / carrefour entre la RD 651 et la RD 219 à Villagrains,
- V4 / abords de la salle des fêtes de Villagrains.

Ces 4 actions prioritaires ont fait l'objet d'une programmation sur 4 ans avec l'identification des subventions départementales attendues. A ce jour, les fiches actions V1 et C1 ont été réalisées.

Par délibération n° 2025-93 du 08 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité un avenant afin de réaliser la fiche action C2 (route de la Gare) en lieu et place de la fiche action C3 (place du Général Doyen).

Le montant des travaux de cette fiche action C2 est estimé à 230 390 € HT soit 276 468 € TTC.

Les travaux envisagés ne sont pas allotis. Une consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> avril 2026 (BOAMP et profil acheteur de la commune) pour une remise des offres fixée au lundi 04 mai 2026 à 12h00. Six entreprises ont remis une offre :

- CMR : 179 999,82 € TTC
- LPF TP : 224 139,72 € TTC

- COLAS	: 173 883 € TTC
- EUROVIA	: 173 982,12 € TTC
- ETR	: 168 455,09 € TTC
- BDB Travaux publics	: 175 112,14 € TTC

M. le Maire entendu et après examen du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➔ d'attribuer le marché de travaux comme suit :

Attributaire COLAS Sud-Ouest  
Établissement PÉPIN  
22 Route de Villandraut  
CS 30027  
33210 LANGON

Offre de base 144 902,50 € HT soit 173 883 € TTC

- ➔ de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- ➔ de dire que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget principal 2026.

**POUR** : 19

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 juin 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMARY